

Deux personnalités traitent du Service civil en 1972

Charles Edouard RoCHAT
Valmont 1341 LES BIOUS.

Les Bious, 19 février 1972

Monsieur André RoCHAT
Chemin du Boisy 18
1000 LAUSANNE.

Suite au coup de téléphone du 18 février 1972

Monsieur,

Pour la première fois dans ma vie, j'ai interrompu une conversation téléphonique que j'ai demandée.

Je vous prie de m'en excuser, car j'étais bien près des larmes.

En effet, je venais de lire mon journal qui donne la liste des 32 ecclésiastiques contestant la défense nationale, suivie de celle de ceux qui (opportunisme ou lâcheté), "appuient" le mouvement, ce qui peut leur permettre de changer de robe ou de soutane selon la tournure des événements.

Le nom de RoCHAT figure dans cette dernière.

Dans la plupart des mouvements subversifs, ce ne sont pas ceux qui sont au premier rang qui sont le plus à craindre, mais plutôt ceux qui agissent par derrière.

Permettez à un RoCHAT de vous dire que ce n'est pas très glorieux.

Je vous rappelle que, lors d'une conversation entre nous, vous avez émis le vœu que l'on prépare, dès maintenant, la célébration du 500^e anniversaire de la signature de l'acte par lequel le vénérable abbé Pollens a abergé les rives de La Lyonne à notre ancêtre Vinet et à ses fils Jehan, Claudius et Guillermin.

Je m'étais déjà préoccupé de la chose, et j'ai réuni une documentation destinée à une biographie de la famille RoCHAT, ce nom qui a été honoré par de grands citoyens, comme aussi par les gens humbles qui ont œuvré avec acharnement et amour pour bâtir notre belle Vallée, ce nom qui figure sur le monument des Jordils, et que vous venez de ternir en le projetant comme une tache sur notre Drapeau, en même temps que vous éteignez l'enthousiasme qui m'a animé.

Cela ne vaut plus la peine que je continue mon travail.

Lorsque dans mon entourage on évoquait le nombre impressionnant des RoCHAT, je me plaisais à déclarer qu'il n'y en a point de trop. A l'avenir, je ne serai plus aussi affirmatif.

Veillez agréer, Monsieur, des salutations que vous pourrez qualifier comme il vous plaira.

Charles Edouard RoCHAT

ancien horloger,
ancien syndic de l'Abbaye,
ancien membre du Tribunal de La Vallée
autrefois porte-Drapeau des Carabiniers vaudois
auteur du livre historique L'ABBAYE

N.B. Je vous informe que j'ai gardé copies de la présente

1004 Lausanne, Boisy 18, le 6 mars 1972

Monsieur le Syndic,

Avant de juger et de condamner à mort (car vous souhaitez ma disparition), un ancien juge aurait dû s'informer des mobiles de l'accusé. Un démocrate, respectueux de la liberté d'opinion, devrait être plus large d'idée. Le Conseil synodal demande aux paroissiens des sentiments de charité vis à vis de tous les signataires.

Je m'excuse de vous avoir à ce point vexé.

✓ Mais vous commettez une erreur en considérant les 43 comme des opportunistes ou des lâches.

Je n'ai jamais caché mes opinions favorables au service civil.

En fin d'année 1914, le pasteur Frank Thomas disait, à propos des critiques méritées par les chrétiens: Nous avons laissé éclater la guerre. J'y ai beaucoup réfléchi. J'ai fait mon école de recrue et me suis annoncé comme carabonier pendant 67 jours. Dès ma

première suffragance dans le canton, je me suis fait dispenser (§13). Dans ma première paroisse (Vaulion) j'ai su qu'un paroissien très honorable, de la même compagnie que l'instituteur Baudraz, avait failli refuser aussi le service militaire pour motifs religieux. En 1923 une pétition circulait pour instituer un service civil en faveur des objecteurs de conscience. Une centaine de personnes au-dessus de 18 ans l'ont signée à Vaulion. J'ai envoyé ces signatures à Pierre Ceresole. Il m'en a remercié par une lettre, que j'ai gardée. Elle a paru dans le livre sur "P. Ceresole, la passion de la paix" de Daniel Anet, en 1969.

Six fois j'ai consacré 2 de mes 3 semaines de vacances à participer à des entreprises de service civil volontaire, organisés après des avalanches ou des inondations par P. Ceresole et par son frère colonel de l'armée fédérale (tous deux fils d'un ancien président de la Confédération), à Almens, Grisons (1926) au Diichtenstein (1928), près de Montauban, France (1930), à Klingnau, Argovie (1931), et Safien, Grisons (1932). En outre aux Amburnex et bien des journées autotal au plan Wahlen (1942-45).

Le syndic d'Almens, en reconnaissance pour l'aide apportée à sa commune, est venu travailler comme volontaire à des services civils subséquents. J'ai eu l'occasion de le connaître, et, voyageant dans les Grisons il y a quelques années, j'ai voulu le sauver. Il était absent, mais son épouse l'a renseigné; il m'a écrit une carte pour me dire ses regrets de m'avoir manqué.

Les commissions sociales des arrondissements ecclésiastiques recommandaient aux pasteurs de faire un culte de la paix chaque année. J'ai suivi cette suggestion de façon persévérante. J'ai été particulièrement réjoui quand la Fédération des églises protestantes de Suisse a réclamé pour les objecteurs de conscience un service civil, en 1947.

Vers 1958, un pasteur vaudois, arrivant de France, fut durant quelques semaines mon collaborateur comme suffragant à l'hôpital; pacifiste, il estima devoir refuser pour motifs de conscience le paiement de son impôt militaire. Je l'ai rencontré depuis lors au conseil des associations pour la paix. En 1966, j'ai remplacé à St-Marc (Lausanne) au moment où le président de l'école du dimanche, un candidat en théologie, fut jugé comme objecteur de conscience et condamné aux arrêts repressifs.

La paroisse lui témoigna sa sympathie par la lecture d'un message en chaire. Or ces deux collègues (le second est devenu pasteur dans le canton) sont sur la liste des 32. Sollicité, comme tous les pasteurs actifs ou retraités, de signer le refus de l'armée ou la motion de solidarité, je ne pouvais pas refuser de donner mon nom, étant donné ce que j'avais pensé, dit ou écrit. J'aurais été lâche de rester en arrière.

Contrairement à ce qu'ont laissé entendre certains journalistes, les 43 qui ont jusqu'ici respecté la légalité, ne sont pas parmi ceux qui poussent les autres à se compromettre, mais plutôt parmi ceux qui retiennent les jeunesses de contrevenir aux lois. Je pourrais en donner la preuve.

Préfereriez-vous me voir me joindre aux 32 et refuser de payer intégralement l'impôt fédéral en le diminuant dans la proportion où je souhaite la diminution du budget militaire, et ajouter la somme retenue au 3% que j'envoie aux pays en voie de développement (déclaration de Berne)? On me retiendrait le manque sur mes AVS ou autrement.

Quant à la célébration du 500^{ème} anniversaire des Rochat, j'y pense, malgré tout. J'en ai parlé parfois à des membres de cette famille. Ainsi, par exemple, au groupe socialiste du conseil communal de Lausanne, nous étions 2 Rochat de 1966 à 1969. L'autre, qui est maître à l'école des Mathiers (et sous-directeur) et à qui j'ai parlé de cette célébration, était très réjoui à la pensée d'une rencontre de tous les Rochat.

Mais je pense que comme moi il sera désireux que tous soient convoqués, quelles que soient leurs opinions ou positions sur les grandes questions du temps présent.

Vous avez bien raison de vouloir rédiger une histoire de la famille. Mais je vous conseillerais de ne pas parler des vivants et d'arrêter cette histoire peut-être à 1900. Vous oublieriez certainement des personnes dignes de mention, comme ce fut le cas en 1946 au lieu lors du 550^{ème} anniversaire de la commune.

Encore un mot: j'ai une lettre d'un M^r Rochat de Boujeons (Doubs) datant de 1954, parlant des membres français de la famille et assurant qu'ils sont aussi des descendants de Vinet, notre ancêtre.

Recevez, Monsieur le syndic, mes salutations et mes vœux pour votre santé.

André Rochat
past. retraité.

P.S. En annexe, 2 articles ayant paru dans le Messenger Social, journal romand, auquel je collabore depuis plus de 30 ans.

